

Conseil municipal du mardi 7 janvier 2014

Le mardi sept janvier deux mille quatorze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf M. Laurent BAUDIQUEY, absent excusé, procuration à M. Rémy MICHON ; M. Rémy LUCAS absent excusé, procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT

Mme Isabelle BASTIEN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2013 n'appelle aucune observation. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Ouverture anticipée de crédits d'investissement aux Budgets Primitifs 2014 : budget Général, budget AEP, budget Assainissement et budget Lotissement du Stade

Le Maire expose qu'afin de régler des factures d'investissement de la fin de l'année 2013 et dans l'attente du vote des budgets primitifs 2014 il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement.

Le Maire précise que ces ouvertures anticipées de crédits sont réglementairement prévues dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget N-1.

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement aux BP 2013 aux articles budgétaire correspondants.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur les budgets primitifs 2014 (budget Général, budget AEP, budget Assainissement et budget Lotissement du Stade) avant leurs votes dans la limite des 25% des dépenses d'investissement effectuées l'année N-1.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs

Le Maire expose :

- L'opportunité pour (la collectivité ou l'établissement public) de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre (collectivité / établissement), la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

Le Conseil, après en avoir délibéré et procédé au vote, par 14 voix pour

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances.

Vu le Code des marchés publics

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du DOUBS est habilité à souscrire pour le compte de notre (collectivité / établissement) des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

-Décès

-Accidents du travail - Maladies professionnelles

-Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

-Accidents du travail - Maladies professionnelles

-Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à (la collectivité / l'établissement) une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2015**

- Régime du contrat : **Capitalisation**

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Maire rappelle que suite à la demande de mutation de Mme Laurence MHINE il a été procédé au recrutement d'un adjoint administratif de 1^{er} classe.

Le Maire précise que le poste a été pourvu par un fonctionnaire territoriale du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

De ce fait il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste d'adjoint administratif de 1^{er} classe pour régularisation.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Bail de location du logement communal de l'ancienne perception : augmentation des provisions de charges mensuelles pour le chauffage

Le Maire expose que les provisions de charges mensuelles pour le chauffage du bail du logement de l'ancienne perception sont insuffisantes par rapport à la consommation réelle.

Le Maire propose de les augmenter de 20 € par mois.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** cette augmentation des charges liées au chauffage qui prendront effet à compter du 1/01/2014.

Révision du PLU : fin de l'enquête publique

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 janvier 2014 à 17h00

Réforme des rythmes scolaires

La proposition des nouveaux horaires ont été adressés à l'inspection académique de Besançon. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 29 janvier 2014 à 19h00.

QUESTIONS DIVERSES

SIAG :

La réception définitive aura lieu d'ici la fin du mois. Quelques petites reprises sont encore à réaliser.

Lotissement du Stade :

Une demande de permis de construire a été déposée et soulève la question de pouvoir faire des logements en palier (problème de hauteur par rapport aux limites séparatives).

Le repas des anciens :

Il aura lieu le dimanche 12 janvier 2014 et 131 personnes sont attendues.

Bulletin communal :

Il est quasiment achevé quelques petites modifications vont être apportées.

Tour de France cycliste 2014 :

Le mercredi 16 juillet 2014 le tour traversera la commune. Il arrivera de THORAISE et prendra la direction d'ABBANS-DESSOUS.

Tramway de BESANCON :

L'inauguration aura lieu le dernier week-end d'août 2014.

Mauvaises odeurs :

Des problèmes d'odeur ont été signalés au niveau de l'ancienne poste aux Papeteries. Monsieur Bernard BONNOT va intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.